

Armoires de sécurité pour produits inflammables Selon DIN NE EN 14470-1

Entrée en vigueur en octobre 2004, cette norme concerne le stockage des produits inflammables en laboratoire.

Protection contre l'incendie

En cas d'incendie, l'armoire doit garantir que, pendant au moins 15 minutes, son contenu ne contribue pas à accroître les risques ou la propagation du feu.

Quatre classes ont été définies pour permettre à l'utilisateur de choisir l'armoire la mieux adaptée à ses besoins et au niveau de risque évalué :

- * Type 15 Résistance de 15 minutes au feu
- * Type 30 Résistance de 30 minutes au feu
- * Type 60 Résistance de 60 minutes au feu
- * Type 90 Résistance de 90 minutes au feu

Volume de rétention

Le volume du bac de rétention doit pouvoir contenir:

- au moins 110% du volume du plus gros récipient stocké dans l'armoire
- ou 10% du volume total stocké

Construction

Les portes de l'armoire doivent être à fermeture automatique en toute position. Les différentes parois de l'armoire doivent être de construction identique et de même épaisseur. D'autre part, les exigences de la norme portent sur la construction de l'armoire en elle-même et de sa capacité à résister à des conditions de feu extrême (tests au feu réalisés selon les normes ISO 834-1 [1] et EN 1363-1)

Signalisation

Les armoires doivent être munies d'une signalétique adaptée : pictogrammes normalisés conformes à la norme ISO 3864 (matières inflammables, flamme nue interdite et défense de fumer), charge maximale par étagère, capacité du plus grand récipient pouvant être introduit dans l'armoire, résistance au feu du modèle (15, 30, 60 ou 90 minutes), maintien des portes fermées lorsque l'armoire n'est pas utilisée.

Tests au feu

Les armoires série EN sont testées et homologuées à la norme EN 14470-1 (04/2004).

Les tests, menés avec succès, ont été réalisés par un laboratoire européen indépendant.

Choix de l'armoire

Type de produits	Point d'éclair *	Type d'armoire
Produits peu inflammables	Supérieur à 55°C	Type 15
Produits inflammables	Compris entre 55 et 21°C	Type 30
Produits facilement inflammables	Compris entre 21 et 0°C	Type 60
Produits extrêmement inflammables	Inférieur à 0°C	Type 90

* **Point d'éclair** : température minimale à laquelle, dans des conditions d'essais spécifiées, un liquide émet suffisamment de gaz inflammables capables de s'enflammer momentanément en présence d'une source d'inflammation.